

LA TRANCHE PATRIMOINE

Association n° 085006694 agréée par arrêté préfectoral le 15 Septembre 2006
Siège social : 6 rue du Pourpier de Mer 85360 – La Tranche-sur-Mer
e-mail : inforlatranchepatrimoine@gmail.com

Société Ouest-France
Madame Marylise KERJOUAN
Rédaction
7 place du Poilu de France
85100 – Les Sables-d’Olonne

La Tranche/mer le 14 décembre 2021

Objet : Demande d’insertion du droit de réponse

Lettre recommandée avec demande d'accusé de réception

Madame,

Le 23 novembre 2021, nous fîmes parvenir un courrier en RAR à **Monsieur Louis ECHELARD** Directeur de la Publication au sujet d’un article paru sur *Ouest-France* du 15 septembre 2021 concernant « **La gestion de l’aérodrome reprise par la ville** ».

Cet article serait plutôt qualifiable de « Communiqué » tant il est propagandiste et mensonger sur la légalité du bâtiment construit sans permis de construire. Ces deux éléments nous ont amenés à faire appel à notre droit de réponse.

N’ayant pas reçu de réponse nous prîmes contact par téléphone avec son service le 29 novembre 2021. Il nous fut répondu que cette demande avait été transmise à la Rédaction Régionale pour être traitée par la Rédaction des Sables d’Olonne.

Le jour-même nous contactâmes le service d’accueil des Sables-d’Olonne pour connaître où en était notre requête.

On nous répondit que vous aviez la charge de cette affaire. Afin de sécuriser la situation nous vous transmettions - le 29 novembre 2021 à 13h15 par courriel - le dossier complet ainsi que le fac-similé du bordereau de réception concernant notre courrier.

A plusieurs reprises nous avons tenté de prendre contact avec vous. Nous recevions toujours la même réponse, : « *vous n’êtes pas joignable, mais le dossier est entre les mains de la Direction Régionale* »...

Vendredi 4 décembre 2021, après avoir obtenu, la réponse « *standard* » nous informions la personne à la réception que nous reprendrions contact avec vous vendredi 10 décembre 2021 afin de savoir quelle suite vous souhaitiez donner à notre requête conformément à l’article 13 de la loi modifiée du 29 juillet 1881 sur les libertés et obligations légales de la presse.

Vendredi 10 décembre 2021, nous eûmes droit à la réponse stéréotypée accompagnée du commentaire « *Le Directeur Régional vous répondra* » quand ? « *C’est impossible de vous communiquer une date !* »

Votre silence concernant les deux états de fait (*Communiqué et mensonger*) cités en tête du présent courrier, laisse entendre, s'il en était besoin, la compromission (*Fait de s'exposer à un préjudice moral ou d'engager sa réputation dans une affaire douteuse ; arrangement conclu par lâcheté ou intérêt*) d'**Ouest-France** vis-à-vis du maire de La Tranche-sur-mer.

De guerre lasse, nous informions notre interlocutrice que nous prendrions contact mardi 14 décembre 2021 car nous ressentons la désagréable impression que le respect de la loi ne semble pas faire partie des préoccupations du quotidien **Ouest-France**.

Aujourd'hui 14 décembre 2021, c'est toujours la même ritournelle : « *Le Directeur Régional vous répondra* ».

Bien que vous n'ayez pas le courage de l'exprimer, nous constatons avec sérénité que vous avez décidé d'enterrer cette affaire. Compte tenu du fait que nous vous avons remis un document achevé, l'argument « *logistique* » n'est pas acceptable. Si notre demande avait été entachée d'irrégularité, vous vous seriez empressée de vous en servir comme un motif de refus.

Nous n'osons pas imaginer qu'un quotidien de votre importance soit perturbé pendant plusieurs semaines par un article (prêt à l'emploi) d'environ 200 mots.

Face à une telle situation, votre position nous interpelle.

Notre démarche citoyenne ne relève pas d'une provocation grossière mais de la mise en lumière d'une décision qui impacte lourdement le budget de la commune de la Tranche-sur-mer **SANS AUCUN INTÉRÊT PUBLIC POUR LA COMMUNE**.

Bien que vous ne soyez pas un quotidien d'investigation, votre journal ne joue pas, semble-t-il, le rôle d'un perroquet savant inféodé à un pouvoir qui n'a rien n'a envie à *l'Ancien Régime*.

De plus, par correction, une réponse s'imposait.

Les journalistes sont prompts à donner des leçons à la terre entière...dans la mesure où ils ne sont pas concernés.

Dans la rubrique «*Commentaire*» en première page d'**Ouest-France** nous vous suggérerons de traiter le thème suivant : *L'éthique dans la communication*.

Bien entendu nous nous réservons le droit de communiquer une copie de ce document à des tiers.

Recevez, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard A. BODINIER

Président de l'association **LA TRANCHE PATRIMOINE**

Copies : Monsieur Louis ECHELARD Directeur de la Publication.
 Monsieur Guillaume ROBELET Directeur départemental.